

la première strophe constitue une romance, une cavatine, un adagio, et le *Genitori* un *allegro*.

Autre chose est d'alterner une strophe en grégorien avec une strophe en faux bourdon ou en polyphonie classique. La structure de l'hymne n'est pas altérée par cette diversité régulièrement disposée.

c) Comme le chant liturgique est essentiellement choral, c'est-à-dire chanté en chœur par les voix de la *schola*, Sa Sainteté prohibe les soli proprement dits. Si tout *solo* n'est pas prohibé, il ne doit jamais prédominer dans la cérémonie, au point que *la plus grande partie du texte liturgique* soit exécutée de cette manière : il doit plutôt avoir le caractère d'un simple signal ou d'un trait mélodique, et être strictement lié au reste de la composition en forme de chœur.

Sont donc formellement défendus tous ces *Ave Maria*, *Et incarnatus est*, *Benedictus*, etc., qu'on continue à nous servir, sous prétexte qu'on a la chance d'avoir de passage un excellent ténor, un baryton de renom et une contre-alto extraordinaire.

Ne voit-on pas, dans notre très catholique Province, quelques-uns de ces abus ? et même ne voit-on pas quelquefois abaisser le jubé de l'orgue au niveau du théâtre, en annonçant par avance que M. ou Madame se fera entendre dans telle église le dimanche suivant ?

3° La cérémonie liturgique doit primer.

« Il faut condamner et tenir pour *un abus très grave* le fait que, dans les fonctions ecclésiastiques, la liturgie paraisse une chose secondaire et pour ainsi dire au service de la musique, tandis que la musique est simplement une partie de la liturgie et son humble servante. »

Donc, il faut éliminer les morceaux de chant ou d'orgue qui excèdent en longueur le temps propre aux diverses parties des fonctions liturgiques, de manière à faire attendre le prêtre à l'autel plus que ne le comporte la cérémonie liturgique.

Pour le même motif, et parce que la musique liturgique est éminemment vocale, les morceaux à longs préludes et à intermède d'orgue sont défendus.

Le Pape ajoute quelques détails :

Le *Sanctus* de la messe doit être achevé avant l'Élévation ;